

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 14 janvier 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Notre référence : 3070-0340

Objet : Demande de modifier les tarifs d'emmagasiner de gaz naturel d'Intragaz à compter du 1er mai 2013.

Dossier de la Régie : R-3807-2012

Demande de Société en commandite Gaz Métro afin de l'autoriser à récupérer par l'intermédiaire de ses tarifs les coûts associés à l'utilisation des sites d'entreposage de Pointe-du-Lac et de St-Flavien appartenant à Intragaz.

Dossier de la Régie : R-3811-2012

Cher Consœur,

La présente fait suite à la vôtre du 10 janvier courant demandant aux intervenants de préciser leurs intentions en prévision de l'audience cédulée à compter du 21 janvier prochain dans ce dossier.

Les intentions de l'ACIG peuvent se résumer comme suit :

1. Les témoins de l'ACIG seront monsieur Bernard Otis, analyste, dont le témoignage portera sur l'ensemble du dossier et le Dr. Laurence Booth, témoin expert, dont le témoignage portera sur le coût en capital.
2. La durée estimée du témoignage de monsieur Otis sera d'environ 30 minutes. Quant au Dr. Booth, nous estimons une durée d'environ 45 minutes.
3. Nous prévoyons contre-interroger les témoins d'Intragaz et de Gaz Métro sur l'ensemble des enjeux relatifs au dossier, incluant le témoin expert d'Intragaz sur le coût en capital. Pour les panels dont le témoignage portera sur l'ensemble des enjeux, nous prévoyons une durée d'environ 30 minutes chacun. Pour l'expert sur le coût en capital, nous prévoyons environ 1 heure.
4. Nous estimons à environ 1 heure la durée de notre argumentation.

Objet : Demande de modifier les tarifs d'emmagasiner de gaz naturel d'Intragaz à compter du 1er mai 2013.
Dossier de la Régie : R-3807-2012
Demande de Société en commandite Gaz Métro afin de l'autoriser à récupérer par l'intermédiaire de ses tarifs les coûts associés à l'utilisation des sites d'entreposage de Pointe-du-Lac et de St-Flavien appartenant à Intragaz.
Dossier de la Régie : R-3811-2012
Notre référence : 3070-0340

Page 2

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Consœur, l'expression de nos salutations cordiales.

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS, S.A.



GUY SARAULT

GS/mlc

c.c. : - Gaz Métro - a/s: Me Vincent Regnault et Affaires réglementaires
- FCEI – a/s Me André Turmel
- S.É./ AQLPA – a/s Me Dominique Neuman
- ACIG - a/s Dr. Sharzhad Rahbar
- Dr Lawrence Booth
- Bernard Otis

